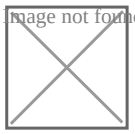

Enquête pour une demande de badge aéroportuaire

Par **eos1978**, le **11/01/2012** à **16:41**

Bonjour,

J'ai fait une demande de badge pour travailler à Roissy en tant qu'agent d'accompagnement et je sais qu'une enquête va être faite pour savoir mes antécédents. Mon casier judiciaire est vierge mais suite à un licenciement, j'ai été convoqué au commissariat et interrogée pendant une journée sur des vols d'argent que je n'ai pas commis (nous étions plusieurs à être licenciés sans fondement), l'affaire a été classée sans suite pour moi mais doit passer aux prud'hommes. Y a t'il un risque que cet interrogatoire apparaisse sur le STIC et m'empêche d'avoir le badge ?

Merci pour vos réponses.

Par **Claralea**, le **11/01/2012** à **18:53**

[citation]l'affaire a été classée sans suite pour moi [/citation]

Si l'affaire est classée sans suite, elle n'est pas inscrite au casier judiciaire (heureusement !)

Par **eos1978**, le **11/01/2012** à **19:01**

oui heureusement j'ai demandé un extrait de casier pour être sure et il est bien vierge mais je me demandais si le fait d'avoir été gardée au commissariat une journée apparaitra sur l'enquête et posera problème ...

Par **Claralea**, le **11/01/2012** à **20:48**

Non pas du tout, il y a bien des gens qui font 48h de garde à vue avant d'etre reconnus innocents et relachés et ce n'est pas marqué dans leur casier judiciaire si rien n'a ete retenu contre eux

Par **eos1978**, le **11/01/2012** à **23:26**

OK je vous remercie pour ces précisions.

Par **Christophe MORHAN**, le **12/01/2012** à **21:41**

Ne pas confondre casier judiciaire et STIC. On peut très bien avoir un casier judiciaire vierge et fiché dans le STIC en tant que mis en cause.Il suffit qu'il n'ait pas eu de condamnation. Si on vous refuse l'agrément pour cela prenez contact avec la CNIL. C'est tout l'intérêt de prendre l'attache de la CNIL pour vous assurer par leur biais que vous ne fgurer pas ou plus dans le STIC du fait du classement sans suite.

http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=stic%20casier%20judiciaire%20cnil&source=web&cd=4&ved=0C
justice%2Ffiches-pratiques%2Farticle%2Fles-refus-dembauches-lors-denquetes-administratives-le-cas-du-stic%2F&ei=qkQPT8f-Hs-q-AbInK3ADQ&usg=AFQjCNHCCXTaFFihyt6ggT7oVCTEHy1GZQ

Dans "objet courrier", vous cochez "Exercer son droit d’accès indirect aux fichiers STIC et JUDEX"

http://www.cnil.fr/vos-libertes/les-courriers-pour-agir/

Par **Claralea**, le **12/01/2012** à **22:15**

[citation]on peut très bien avoir un casier judiciaire vierge et fiché dans le STIC en tant que mis en cause.Il suffit qu'il n'ait pas eu de condamnation[/citation]

Effectivement... et malheureusement !

Par **zhou**, le **30/03/2015** à **20:08**

Bonjour à tous

j'ai effectué une demande de badge rouge à CDG le 01/03/2015. j'ai eu ma date d'obtention de mon badge le 24/03/2015.je suis passé au bureau de surté le 25/03/2015 ils mont dit que mon dossier est encore en cour de traiter. ils ont envoyé mon dossier à la préfecture pour vérifier mon fichier STIC. pensez-vous ils vont me refuser ? car quand j'ai été étudient j'ai eu bcp de PV de stationnement sans payé. une fois conduire sans permis de conduire. quelque chèque impayé(problème résolu). Merci d'avance .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **domat**, le **30/03/2015** à **20:14**

bsr,
sans préjuger de la décision qui sera prise à votre encontre, il est clair que si pour le même poste, il y a des candidats ayant la même qualification que vous, sans avoir les mêmes "antécédents", l'administration risque de choisir un autre candidat.
cdt

Par **bbj**, le **20/07/2015** à **20:31**

bonjour jai fait une demande de badge le 13/07/2015 mais je crains q'on me refuse le badge vu que jai eu une condannation de 1 mois surcis en 2006 et cela fait 9ans es que jai une chance davoir mon badge

Par **Visiteur**, le **24/07/2017** à **15:25**

Bonjour,
que le préfet vous accorde une habilitation exceptionnelle, vous trouvez cela normal ? Mais qu'il décide de ne pas le faire, vous trouvez cela pas normal ? Je pense que si il peut le faire dans un sens, il le peut en sens inverse ?

Par **machin**, le **07/10/2017** à **01:39**

bonsoir,
voilà je voudrai faire une demande de badge mais j'ai entendu dire que l’enquête ne porte pas que sur la personne concerné mais aussi bien sur son entourage (famille, amis...)
est ce vrai ou pas?

Par **youris**, le **07/10/2017** à **09:43**

bonjour,
il s'agit d'une enquête sur votre moralité et votre comportement, donc l'enquête concerne vos relations, donc votre famille et votre entourage.
salutations

Par **ramdani selmen**, le **22/11/2017** à **16:07**

bonjour, j'ai fais une demande de badge auprès d'une boite d’intérim pour un agent

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

accompagnement a mobilité réduite le 24/10/2017 .
j'ai été mise en cause dans deux infractions en 2014 et 2016, j'ai pas fais de garde a vue , j'ai pas eu de condamnation , ni jugement , c'était des affaires classer sans suite .
je souhaiterais savoir si cela posera un problème pour mon obtention de badge , sachant que je suis bien fiché au STIC et non au JUDEX .
et aussi j'ai fais une demande de numero préalable pour faire une formation de sécurité (SSIAP1 CQP)aupres de CNAPS , et on me l'a accordé.
pensez vous que c'est un bon signe d'avoir un numéro préalable comparent a la demande de badge aéroportuaire .
merci de votre repose d'avance

Par **You952**, le **22/01/2018** à **19:21**

Bonjour, je souhaiterais faire une demande de badge pour pour travailler sur les zone réglementer de Roissy (agent de piste,cariste). Je sais qu'il y as énormément de demande est que vous pourriez m'aidez a rédigé une lettre afin d'obtenir mon badge aéroportuaire merci d'avance

Par **Jack60**, le **25/01/2018** à **15:54**

Bonjour a tous . J'ai été recruté par DHL a roissy et j'ai peur de ne pas avoir mon badge a cause de quelques contraventions impayés, des pv pour stationnement gênant (et je n'ai remboursé aucune contravention par manque de moyen) . Sachant que ca fais des années maintenant que je postule a roissy , passe des tests , participe au formation badge ... mais je n'ai jamais obtenu ce badge . Pensez vous que j'aurai mon badge ? Sachant que la seule fois que je suis allé en garde a vue ,ca date du collège et j'ai bientot 30 ans maintenant.

Par **Drizzy**, le **01/02/2018** à **03:19**

Bonjour,

Quelqu'un peut m'aider ?
J'ai fait une demande de badge mais c'est bloqué pour une enquête. Je vais avoir besoin du badge pour la semaine prochaine.
C'est par rapport a un garde a vue en 2017. Il m'ont demandés de ramener un papier pour dire qu'il n'y a pas de suite.

Comment je peux faire pour trouver ça ?

Merci.

Par **jacques22**, le **01/02/2018** à **08:09**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Bonjour,

Il faut ouvrir une nouvelle question.

Par **Louman Robert**, le **20/03/2018** à **21:51**

Bonjour,
je viens de recevoir mon badge de Roissy, mais il n'y a que 5 mois de validité très courte.
je me demande si à cause de mon âge, en août, j'aurai 65 ans, ce mois là, ça sera aussi la date de périmé de mon badge.
je voudrais savoir si le badge est attribué pour des gens au dessous de 65 ans ?
j'ai besoin de mon badge de durée plus longue pour travailler plus longtemps.

Par **jodelariege**, le **21/03/2018** à **09:00**

bonjour , sans doute devrez vous prendre votre retraite à 65 ans pour Roissy ...

Par **Louman Robert**, le **21/03/2018** à **16:22**

Bonjour,
non, je serai à 67 ans pour la retraite,
mais, je ne peux plus travailler à Roissy après 65 ans ?

Par **Amau**, le **09/05/2018** à **14:33**

Bonjour Louman,

Je vous confirme qu'il n'y a pas de limite d'âge concernant l'obtention du TCA (badge).
La date de validité du badge peut être de 3 ans maximum, mais est surtout limitée par l'autorisation d'activité de votre entreprise (permettant à l'entreprise de justifier de besoins de badge pour ses personnels).
L'employeur doit renouveler régulièrement cette autorisation d'activité. N'oubliez pas de faire une demande de renouvellement au grand minimum 1 mois à l'avance.

Cordialement,

A.

Par **Brcgcht**, le **15/06/2018** à **13:02**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Bonjour,

J'ai fait une demande de badge le 20 avril 2018 pour un travail en CDD, zone duty free, mon casier judiciaire est vierge, mais mon dossier est mis en enquête.

En novembre 2018 j'ai été entendu par la police dans une affaire de Stup, mais je n'ai pas été condamné j'ai juste témoigné contre un dealer, à la suite de ce témoignage on a pris mes empreintes et pris en photos. Je voulais savoir si ce témoignage pouvais avoir une incidence sur l'obtention de mon badge ?

Et est ce que mon entourage qui a de nombreuse amendes impayées, pouvait influencer sur cette enquête ?

Merci.

Par **josi99**, le **10/04/2019** à **11:00**

Bonjour,

Je suis actuellement en stage de fin d'études mais je suis en attente de mon badge pour accéder à la zone reservée de Orly. J'ai un peu peur car, si j'ai un casier judicaiare vide et que je n'ai jamais eu aucun probleme avec la justice, néanmoins j'ai des factures impayées. Est-ce que ça pourrait empêcher l'obtention de mon badge, s'il vous plaît ?

Je vous remercie d'avance.

Par **Tisuisse**, le **10/04/2019** à **11:13**

Pour les badges aéroportuaires, le casier judiciaire est demandé, donc tout ce qui concerne le pénal, mais ce qui concerne les dettes, elles n'entrent pas en ligne de compte puisqu'elles relèvent de procédure civile.

Par **josi99**, le **10/04/2019** à **11:25**

Oui j'ai envoyé mon casier judiciaire il est vierge. En gros j'ai jamais eu de probleme avec la justice à part un impayé de facture edf . Je vous remercie cela me soulage.

Par **Khlifux**, le **03/02/2022** à **00:38**

Bonjour ,

Je souhaite faire une demande de badge pour accéder à la zone réservée de CDG. Je j’ai

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

pas eu de souci avec la justice. Néanmoins, j'ai été convoqué en 2016 par la police pour un accrochage que j'aurai eu. Au final, l'enquête a démontré que ce n'était pas moi. La personne décrite ne correspondait pas à moi. Par la suite, stagiaire dans un bureau de poste, j'ai été convoqué suite à des vols de chèques vacances. Encore une fois convoqué mais je j'ai rien eu, les preuves fournies ne me correspondaient pas aussi. Par ailleurs j'ai des amendes impayées de stationnement qui sont majorées. Ma Soeur est connue des services de polices, mon frère aussi. Mon badge risque t'il d'être refusé pour les problèmes de mes frère et sœur, et pour les autres choses dont je suis innocent ?

Merci pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés